

Reporting RSE 2018



TRANSPORTS THEVENET rue des Landelles 03260 Magnet

Depuis sa création notre entreprise familiale s'est attachée à avoir des pratiques éthiques et responsables.

Dans le but d'anticiper et préparer les changements qui se profilent plutôt qu'ils nous soient imposés et donc d'avoir à les subir nous avons fait le choix d'engager une démarche volontaire qui organise et structure les actions qui sont mises en œuvre.

Ainsi, notre Plan d'Actions s'appuie sur les Référentiels :



Bonne lecture et à l'année prochaine.

P.s : retrouvez-nous sur la page Facebook TRANSPORTS THEVENET.

Notre Plan d'Actions RSE 2018.

En 2018 nous avons poursuivi les nombreuses actions déjà existantes dans notre entreprise en matière de :

- **prévention des risques routiers,**
- **prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles,**
- **qualité de vie au travail,**
- **suivi des rejets et des consommations énergétiques,**
- **tri des déchets,**
- **conformité règlementaire,**
- **développement de la biodiversité,**
- **qualité du service rendu à nos clients,**
- **amélioration de la gouvernance et du management,**
- **développement local et sociétal.**

avec l'objectif de les consolider.

Par ailleurs, nous avons engagé des actions visant à améliorer nos Performances notamment dans les domaines suivants :

- **Sécurité / Sécurité au travail,**
- **Pratique des Affaires,**
- **Politique Environnementale.**



1 Engagement / action : RISK MANAGEMENT

▪ **La démarche de RISK management est au cœur de notre Gouvernance.** Elle concerne l'ensemble de nos parties prenantes et porte sur l'ensemble de nos risques opérationnels. Au regard de notre activité la **sinistralité Automobile est un Indicateur majeur.** L'indice de *Fréquence des Accidents de la Circulation Responsable* est en amélioration, à **0,23** il est très inférieur à l'indice de référence de l'activité professionnelle qui est de 0,40 soit : **1 accident responsable pour 367.300 kilomètres parcourus.**

Notre Objectif: permettre à TRANSPORTS THEVENET d'anticiper et d'assumer les possibles conséquences de l'acte d'Entreprendre.

Cette démarche s'inscrit dans un **processus d'amélioration continue de nos risques** :

- Automobile,
- Responsabilités,
- Pertes matérielles,
- Pertes immatérielles,
- Ressources humaines.

En 2018, l'idée du RISK management et de la RSE est portée par les équipes opérationnelles. Les managers d'activité sont impliqués dans l'élaboration et dans le déploiement des Actions. Par ailleurs, dans le but d'améliorer les couvertures d'assurances, le contrat d'assurance dommages aux biens et pertes économiques a fait l'objet d'une refonte complète.



2 Engagement / action : Sécurité au Travail / QVT

▪ Garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs dans le cadre de leurs activités professionnelles est essentiel et n'est pas négociable. Nous avons la conviction que **tous les accidents du travail peuvent être évités** et que **chacun a un rôle essentiel à jouer en matière de Sécurité**. L'indicateur sinistralité *Fréquence Accidents du Travail* est en nette amélioration, à **35,71** il est très inférieur à l'indice de référence de l'activité professionnelle qui est de 75.

Un Indice de fréquence
Accident du Travail de
35,71 (50% inférieur à
l'indice de la profession) :

35,71%

Notre Objectif: est toujours **0** accident du travail.

En 2018, nous avons décidé de faire évoluer la politique Sécurité de TRANSPORTS THEVENET, dans le but de l'inscrire dans une **nouvelle dynamique**. Cette nouvelle dynamique sera relayée auprès des conducteurs par le **nouveau formateur interne**.

#SECURITEBYUS4.0

La Politique Sécurité.

La **Sécurité** est un pilier de notre démarche de **RISKmanagement/HSE**.

Dépasser le mode « **conformité réglementaire** », faire de la **Sécurité** un moteur des performances de l'entreprise. **(Bouclier)**

Objectif

0

FOCUS : un concept **#SECURITEBYUS4.0** qui se décline en triple axe avec l'objectif que **chacun se comporte en acteur responsable de sa sécurité et de celle des autres.**

Takes' before + **Règles de Sécurité** + **Bonnes Pratiques**

Le Plan d'Actions

1. Le déploiement du **Takes' before**, des **10 Règles de Sécurité** et des **Bonnes Pratiques**;
2. La relance de la démarche « **Document Unique** » (Elle passe par la réforme du support, la réalisation d'une nouvelle évaluation des risques, l'élaboration et le suivi d'un plan d'actions annuel de suppression ou de réduction des risques,
3. **L'analyse des accidents du travail** la mise en place de **retours sur expérience** et d'actions correctives ou préventives,
4. **L'élaboration et la mise en place d'un parcours d'intégration des nouveaux collaborateurs** : accueil - prise en charge, informations générales, procédures d'urgence, règles de sécurité, P¹ mission (dérivage / point de situation - améliorations), fiche de poste (évaluations)
5. **L'élaboration et le déploiement d'un parcours de formation et de suivi des collaborateurs** (évaluations)
6. **Actualisation (ou la réforme) des différents supports HSE existants et de leurs procédures** :
 - Règle de Procédure (Règles de Sécurité) (SRTE) chez... et coachee...]
 - Procédure de Sécurité
 - Plans de consultation sur sites
 - Signaux de sécurité sur sites
 - Procédure d'urgence
 - Documents (procé - documents) / support / plan d'action / outil
 - (SRTE) (SRTE) / évènements / accompagnement
 - BONNES PRATIQUES - matrice / déploiement (1) - (heure sécurité)
 - Nœuds de sites et d'établissements / support / ventilation

7. **Animation permanente de la démarche par :**

- la diffusion régulière d'informations de sensibilisation ou de rappels (support à diffuser)
- le déploiement de **BONNES PRATIQUES**
- le parcours d'intégration « **SECURITEBYUS4.0** »
- le parcours individuel de formation
- la mise en place des **10 heures Sécurité**
- la réalisation d'actions de sites et des évaluations (2 par an)
- le reporting annuel (présentation des actions mises en œuvre et des résultats obtenus)

Nos Différentiels Sécurité : HRS, Constat et dans le cadre de vos activités nous nous référons aussi aux préconisations de la branche.

Jean Moréas
RSI manager

Cette politique a été présentée en CoDIR, elle s'articule autour des **3 points** suivants :

- l'application du **TAKES' before**
- le déploiement des **10 Règles de Sécurité**
- la diffusion de **BONNES PRATIQUES**

En même temps, notre entreprise reste active.

Des équipements de sécurité ont été déployés sur les sites de :

- **Vichy Rhue** : plaques de quais, bordures de quais, l'éclairage extérieur et l'éclairage LED de l'entrepôt
- **Magnet** : accueil et organisation plateforme distribution / Open Space / installayion RIA (projet 2019)
- **Saint Loup** : installation RIA / mise en place de soufflets sur les quai (protection du froid)
- **Sylvie Thévenet** participe activement à des réunions et des formations sur la **Qualité de Vie au Travail**

L'Indicateur *Taux de Conformité des Vérifications Périodiques Règlementaires* est de : **97%**.




3 Engagement / action : Pratique des Affaires

- Notre objectif 2017 était d'améliorer le dispositif déjà existant dans nos partenariats. Il s'agissait de formaliser les outils et supports suivants : **Pratique Ethique des Affaires / Achats responsables / Aborder le risque de corruption / Reporting annuel clients.**

Notre Objectif: renforcer la **Confiance** de nos partenaires.

En 2018, nous avons finalisé les supports : **Charte des Achats Responsables / Politique des Affaires / Pratique Ethique des Affaires.**



MA POLITIQUE DES AFFAIRES / LES PRATIQUES ETHIQUES DES AFFAIRES

Le 27 janvier 2018

La politique des affaires / les pratiques éthiques des affaires

1. Identifier les partenaires qui pourraient être concernés par le risque

2. Evaluer les risques au regard des activités, des partenaires et des pays concernés

3. Etablir un code de conduite interne, l'intégrer dans le processus de contrôle interne

4. Sensibiliser les collaborateurs au risque de corruption, les informer du dispositif de prévention et de traitement du risque en place dans l'entreprise

5. Formaliser la matrice d'une *Matr. de Reporting* sur le sujet qui sera intégrée dans le Reporting Annuel Client


FOCUS RISQUE DE CORRUPTION

Loi Sapin 2

TRANSPORTS THEVENET ne semble pas exposé au risque de corruption toutefois, les grands donneurs d'ordre partenaires de l'entreprise ont des attentes et des exigences sur la question qui induisent la mise en place d'actions suivantes :

1. Identifier les partenaires qui pourraient être concernés par le risque
2. Evaluer les risques au regard des activités, des partenaires et des pays concernés
3. Etablir un code de conduite interne, l'intégrer dans le processus de contrôle interne
4. Sensibiliser les collaborateurs au risque de corruption, les informer du dispositif de prévention et de traitement du risque en place dans l'entreprise
5. Formaliser la matrice d'une *Matr. de Reporting* sur le sujet qui sera intégrée dans le Reporting Annuel Client

Matrice de risque de corruption (Loi Sapin 2) : 4 (Risque élevé), 3 (Risque moyen), 2 (Risque faible), 1 (Risque très faible)



La Charte des Achats Responsables.

Actualisée à la date du 09/03/2018

POURQUOI UNE CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES ?

Cette Charte des Achats Responsables vise à garantir que les achats effectués par notre entreprise sont conformes à nos valeurs et à nos engagements.

4 Engagement / action : Environnement.

- L'engagement environnemental de l'entreprise reste précurseur et fort.

Notre Objectif : consolider, améliorer et développer cet engagement.

La certification ISO 14001 reste en suspens. Au regard des (bonnes) pratiques existantes dans l'entreprise, elle ne paraît pas être un enjeu stratégique majeur (sauf pour un motif commercial). En 2018, nous avons reformulé la : **Politique Environnementale de l'entreprise** et nous avons complété le dispositif de prévention existant d'une **BONNE PRATIQUE : FICHE REFLEXE POLLUTION.**



MA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE TRANSPORTS THEVENET

Le 27 janvier 2018

Depuis toujours, la **durabilité environnementale** est prioritaire pour notre entreprise, elle est au cœur de notre politique RSE.

Nous démarcheons en effet dans la communauté, de nos produits et services.

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts de réduction de nos émissions de CO2 et de nos consommations d'énergie.

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts de réduction de nos émissions de CO2 et de nos consommations d'énergie.

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts de réduction de nos émissions de CO2 et de nos consommations d'énergie.

FICHE REFLEXE POLLUTION

Mesures d'urgence en cas de pollution



Signaler une pollution est un devoir civique au sens de l'article L.1212-1 du Code de l'environnement. La pollution est une atteinte portée au patrimoine commun : l'eau, la terre, l'air.

Les indices qui permettent de la détecter sont : l'odeur, la couleur anormale, l'irritation de la surface, la présence d'une mousse, la mortalité de la faune ou de la flore, la présence de déchets ou de matières sur le sol ou sur l'eau.

En cas de pollution prévenue immédiatement les Pompiers / SIDS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) au 18 / 112 et/ou la Gendarmerie ou la Police au 17 / 112.

Puis l'entreprise - Présumé Nom 1 / Présumé Nom 2 qui alertera les autres autorités administratives : la Préfecture du lieu de la pollution, la Police de l'Eau, la DREAL compétente, le Conseilier à la Sécurité.

Le signalement doit être précis :

- Nature et quantité des produits déversés ?
- Ou l'événement n'est-il produit ?
- A quelle heure ?
- Déversement ? Fuite ?
- Dans un cours d'eau ? Sur le sol ? Dans l'air ? Dans un réseau d'écoulement ?
- Origine de la pollution ?
- Conséquences ? (odeur, mortalité, mousse, matières, ...)
- Premières mesures ? (barrière, absorption, ...)
- Risques potentiels ? (intoxication, explosion, incendie, ...)

Une fois le signalement effectué - sans se mettre en danger - essayer de stopper ou de contenir la pollution :

1. LIMITER L'ACCES A LA ZONE POLLUEE
2. COUPER LA SOURCE DE POLLUTION (FERMER LES VANNES OU LES ROBINETS)
3. COLMATER LE OU LES CONTENANTS FUTURES
4. CONTINER LA POLLUTION (OU SALENTER SA PROPAGATION) AU MOYEN DE : TRONCHES, BARILLES, ABSORBANTS, ...
5. ISOLER, PROTÉGER LES POINTS DE PROPAGATION : RESEAUX D'EVACUATION, FOSSES, CANNEXES, RIGAUDS, ...

Dans l'urgence toutes les actions qui seront mises en œuvre et toute l'attention devront être STOPPER OU A LIMITER LA PROPAGATION DE LA POLLUTION.





et toujours le développement de *la Biodiversité ...*



5 Engagement / action : Clients et Activités.

- **Le service apporté au clients, la qualité et le professionnalisme des prestations servies par l'entreprise sont le moteur de l'entreprise.** L'indice des taux de litiges / réclamations clients reste très bas, au 31/12/2018 il est de : **0,20**

Un Indice de fréquence
Réclamations - Litiges
de **0,20** pour un taux de
fiabilité de :

99,80%

soit plus de 40.000
transports livrés à bon port.

0 litige Grave

Notre Objectif: développer le niveau d'exigence pour mieux accompagner les clients.

La certification **ISO 9001 version 2015** est à l'étude. Dans l'attente, une revue pluridisciplinaire (commerce, technique, juridique et financière) mensuelle des contrats et des dossiers commerciaux a été remise en place. L'outil de **Reporting annuel client est en développement** (amélioration du modèle existant).




6 Engagement / action : Gouvernance de l'entreprise.

- Être une entreprise « familiale » aux pratiques managériales modernes.

Notre Objectif: doter l'entreprise d'une organisation managériale qui réponde au projet d'entreprise.

C'était l'objectif que nous nous étions fixé, fin 2018, le fonctionnement et l'organisation du CoDIR ont été revus. Le CoDIR se réunit tous les mois autour de l'analyse des principaux indicateurs de pilotage. A cette occasion sont aussi abordés les sujets portant sur la vie de l'entreprise et les sujets thématiques.

Le CoDIR du JJ/MM/AA 

A propos, comment ça fonctionne ?

Le CoDIR

Il structure le travail en équipe, il favorise l'échange et la communication, il contribue au décisionnement et donne de la perspective.

Il est un rituel de l'entreprise, il se réunit tous les mois : le 3^{ème} mardi de chaque mois à ISM, sa durée est d'environ **2heures**.

Il traite des questions liées à l'activité de l'entreprise en modes : « **proactif** » et « **constructif** ».

Chaque membre est le **réfèrent compétent** pour l'activité qui le concerne. Il présente l'évolution de son activité et se positionne en force de proposition dans l'opérationnel.

Le **Président** participe aux débats, le cas échéant il arbitre les décisions qui doivent l'être.

Le **Modérateur** anime et régule les débats, il est le maître du temps. Son recul et sa vision extérieure doivent être des aides à la décision et à la mise en perspective.

© - by 5RM pour THE03_CoDIR du 28 décembre 2018
reproduction totale ou partielle formellement interdite sans l'autorisation écrite de 5RM
ce document est confidentiel et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il est destiné
1 / 2

l'Ordre du jour est préétabli :

- 1. Revue des indicateurs
- 2. Vie de l'entreprise (son quotidien, les gens, ...)

Les Indicateurs.

La mise en place d'Indicateurs est essentielle.

Les Indicateurs alimentent l'analyse objective de la situation.

Ces Indicateurs doivent être de lecture directe, facilement mesurables et accessibles à tous. Ils doivent pouvoir s'inscrire dans la durée.

Le CoDIR effectue la revue des Indicateurs.

L'évolution des Indicateurs est rapprochée des Objectifs (qui seront peut-être à définir), elle est analysée au mois / mois M-1 et en cumul **par activité**. Une proposition d'action d'évolution, d'amélioration ou d'anticipation sera associée à l'analyse **par principe**. L'analyse et la proposition d'action seront débattues.

1. Indicateurs économiques

- 1.1. Evolution du chiffre d'affaires
- 1.2. Evolution de l'activité (nombre position / ordres / kilomètres parcourus)
- 1.3. Evolution marge brute


2. Indicateurs d'activité

- 2.1. Evolution des S/10 clients « stratégiques »
- 2.2. Prospects (nombre de devis : dynamisme du marché, attractivité de l'entreprise)
- 2.3. Taux d'occupation des ressources matérielles : volume de stockage / véhicules
- 2.4. Taux d'occupation des ressources humaines (cumul d'heures)
- 2.5. Nombre de jours ouvrés

3. Indicateurs développement durable / Qualité

- 3.1. Suivi des consommations et des rejets
 - . Carburant
 - . Energie : Eau / Electricité / Gaz
 - . Déchets
 - . Rejets (CO2)
- 3.2. Conformité réglementaire
 - . Vérifications périodiques
 - . Contrôle technique
- 3.3. Sécurité
 - . Automobile
 - . Mises en cause / Réclamations
 - . Accidents du travail

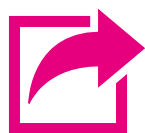
4. Indicateur de management

- 4.1. Absentéisme
- 4.2. Turn-over
- 4.3. Nouveaux collaborateurs
- 4.5 Scoring QVT manager 

5. Le(s) Sujet(s) du Mois

Quelques exemples : Entretien Annuel / RSE / Sécurité / Revue des dossiers commerciaux / Gains de productivité / Organisation (planning) / ...

© - by 5RM pour THE03_CoDIR du 28 décembre 2018
reproduction totale ou partielle formellement interdite sans l'autorisation écrite de 5RM
ce document est confidentiel et est réservé à l'usage de l'entreprise à laquelle il est destiné
2 / 2



7 Engagement / action : Local et Sociétal.

- Prolonger les actions engagées auprès de **publics ciblés, ayant une cause à défendre.**

Notre Objectif: cultiver notre implantation locale dans la proximité et la bienveillance.

2018, aura été marquée par les différentes actions suivantes :

- les **Restos du Cœur** livraisons de 2 palettes de marchandises alimentaire consommables en litige ou en souffrance ;
- « la remorque comme œuvre d'art » en partenariat avec **STREET ART CITY** dans le but de promouvoir auprès d'un public plus large le street art et le site de de Lurcy-Lévis (03) ;
- les « **Marcel et les Géraldine** » course et marche de solidarité au bénéfice d'une association caritative, cette année au bénéfice de l'association **IMAGINE for Margo Children without CANCER** ;
- don à l'association **PSE (Pour un Sourire d'Enfant)** ;

- la participation de l'entreprise aux évènements organisés par la profession, les organismes de formation et les institutions économiques : **BPI, IUT Logistique, CCI de l'Allier, Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, ...**
- **don à la plateforme de financement collaboratif « HelloAsso »** soutien à une association artistique (théâtre)

A Noter : TRANSPORTS THEVENET est identifiée comme étant une « *ENTREPRISE A FORT POTENTIEL* » pour la Région Auvergne Rhône-Alpes par BPI.

